

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



RHÔNE

Publié le 20 décembre 2024

Délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 16

Pouvoirs : 3

Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :

10 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Rémi BROSSIER, Raphaël DELOIN, Etienne DUVAL, Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE et Frédérique MOULIGNEAU.

Excusés : Olivier CHAMBE (pouvoir donné à Elvine LEON), Sandra LEZIN, (pouvoir donné à Etienne DUVAL) et Chani PETIT (pouvoir donné à Evelyne GIRARDON).

2024-87 Délibération relative à la présentation du rapport du Syndicat de Rivières Brévenne Turdine (SYRIBT) pour l'année 2023

Rapporteur : Aymeric GIRARDON

Le Syndicat de Rivières Brévenne Turdine (SYRIBT) regroupe 4 intercommunalités et 43 communes. Il couvre 160 km de rivières formant le bassin versant de la Brévenne et de son affluent principal, la Turdine.

Trois programmes structurent les actions du Syndicat : contrat de bassin Brévenne-Turdine 2020/2024, 2^e programme d'actions de prévention des inondations 2018/2024 et le projet de territoire pour la gestion de l'eau (ex plan de gestion de la ressource en eau) est toujours en cours d'élaboration.

En 2023, un diagnostic a été réalisé dans le cadre du projet de territoire pour la gestion de l'eau, en partenariat avec le Département. Une réflexion est notamment en cours sur la mise aux normes des retenues d'eau existantes, utilisées notamment par l'agriculture.

Trois seuils ont été supprimés. Les travaux de la restauration de la Brévenne au niveau de la commune de la Giraudière ont été réalisés sur un linéaire de plus d'un kilomètre pour un cout de 1 850 k€.

Dans le cadre de la mise en défens des berges, 450 linéaires de berge et l'accès à une mare ont été aménagés pour les préserver du piétinement des bovins sur le site d'une zone humide d'un hectare sur la commune de Souzy.

Dans le cadre de la prévention des inondations, un exercice grandeur nature a rassemblé 80 participants.

300 participants sont venus assister à la troisième édition de la Guinguette de l'eau pour un après-midi ludique et une soirée festive.
Enfin le site internet subit un relooking.

904 k€ de dépenses de fonctionnement ont été réalisés, pour 2 138 k€ de recettes.
3 935 k€ de dépenses d'investissement ont été réalisés, pour 3 131 k€ de recettes.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles D2224-1 à D 2224-5,
VU le rapport annuel du Syndicat de Rivières Brévenne Turdine pour l'année 2022,

CONSIDERANT que ce rapport annuel doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération,
CONSIDERANT la nécessaire information du public,

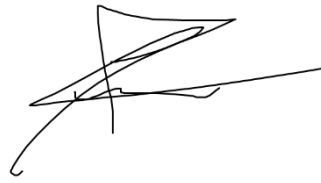
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE PRENDRE** acte de la présentation du rapport du SYRIBT pour l'année 2023.

Le Maire
Diogène BATALLA

A blue ink signature of Diogène Batalla, written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAYORALTY OF RIVIERES BREVENNE TURDINE' and '1977'.

Le secrétaire de séance
Léo MOLINIE

A blue ink signature of Léo Molinie, consisting of several overlapping, stylized lines.